Lundi le 5 février 2018

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 5 février deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

| Marie-Claude Lafond | siège no 1 | |
|---------------------|------------|----------------------|
| Doris Jetté | siège no 2 | |
| Julie Bibeau | siege no 3 | |
| Murielle L. Lessard | siège no 4 | <mark>Absente</mark> |
| Denis Bergeron | siège no 5 | |
| Georges Lysight | siège no 6 | |

Tous membres du conseil formant quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

030-02-18 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018.
- 3. Correspondance:
 - 1) MMQ: Ristourne.

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses.
- 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 janvier 2018.
- 3) Adoption du règlement relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus.
- 4) Adoption de la politique relative aux civilités.

5) Carrefour Jeunesse-emploi : Application à Desjardins – Jeunes au travail.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

1) Mandat à Ghyslain Lambert : préparation d'un devis pour l'achat d'une génératrice.

7.TRANSPORT/VOIRIE

- 1) CN: Chemin de fer Augusta.
- 8. URBANISME
- 9. ENVIRONNEMENT
 - 1) Nordikeau: Offre de service.

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

- 1) Réseau biblio : Réinscription annuelle des membres.
- 2) Politique familiale : Compte rendu.
- 3) Projet de cuisine collective.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES:
 - 1) Aubin Pélissier : Soumission pour chauffage.
 - 2) Rapport de la représentante de la Régie d'aqueduc.
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

031-02-18 Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2018.

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Correspondance

032-02-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

1) MMQ : Ristourne.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

033-02-18 Adoption des dépenses.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201800000 à 201800057 inclusivement totalisant un montant de 151 352,07\$ et les salaires de janvier de 14 422,52\$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

034-02-18 Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 31 janvier 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 janvier 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

035-02-18 Adoption du règlement relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus.

Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, « Toute municipalité doit, avant le I^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification. »

Considérant que tous les membres du conseil avaient en main copie du règlement 283-18 sur l'éthique et déontologie des membres du Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Considérant que l'avis public annonçant l'adoption du présent avec le résumé du projet de règlement, en date du 16 janvier 2018;

Considérant que l'avis de motion a été donné en date du 15 janvier 2018; Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, que lecture du résumé est faite séance tenante du règlement 283-18 sur l'éthique et déontologie des membres du Conseil municipal. D'autre part, le Conseil adopte le règlement 283-18 sur l'éthique et déontologie remplaçant le règlement 255-11 et 255-11-1, sans modification.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

036-02-18 Adoption de la politique relative aux civilités.

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont reconnait l'importance de l'apport de ses ressources humaines au bon fonctionnement et au rendement de son organisme et tient à souligner divers évènements heureux ou malheureux touchant de près ses employés et les membres du conseil municipal;

Considérant que cette politique vise à développer et à maintenir un sentiment d'appartenance, à témoigner à son personnel sa reconnaissance pour la qualité des services rendus et à reconnaitre la contribution de son personnel, et des membres du conseil municipal à la mission municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte la politique relative aux civilités tel que présenté.

La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

037-02-18 <u>Carrefour Jeunesse-emploi : Application à Desjardins – Jeunes au travail.</u>

Considérant que Carrefour Jeunesse emploi fait à chaque année la promotion du projet Desjardins Jeunes au travail, qui est une subvention salariale destinée aux employeurs afin d'embaucher des jeunes étudiants entre 15 et 18 ans qui en sont à leur première expérience de travail significative;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la promotion du projet Desjardins. D'autre part, le Conseil autorise le directeur général à formuler une demande auprès de Carrefour Jeunesse emploi afin d'obtenir 2 étudiants pour l'été 2018 pour du travail de bureau et aider Patrick Baril pour les installations sanitaire.

La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

038-02-18 <u>Mandat à Ghyslain Lambert : préparation d'un devis pour l'achat</u> d'une génératrice.

Considérant que la municipalité désire acquérir une génératrice pour permettre aux citoyens en cas d'urgence de se réfugier dans la bâtisse municipale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Monsieur Ghyslain Lambert pour la préparation d'un devis pour l'achat d'une génératrice.

> La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

039-02-18 CN: Chemin de fer Augusta.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont refasse une demande au Canadien National de réparer l'angle d'approche du passage à niveau du rang Augusta qui est dangereux pour la sécurité des gens. Le conseil municipal demande aussi un accusé de réception et envoie la demande en copie conforme à la députée Ruth Ellen Brosseau.

La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

<u>URBANISME</u>

ENVIRONNEMENT

040-02-18 <u>Nordikeau : Offre de service.</u>

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de services de Nordikeau au montant de 1 455,61\$pour les prélèvements et analyses de l'eau potable et de 1 231,68\$ pour les prélèvements et analyses des eaux usées. D'autre part, le conseil accepte l'offre de service.

La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

041-02-18 Réseau biblio : Réinscription annuelle des membres.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Madame la conseillère Julie Bibeau pour agir à titre de représentant pour la bibliothèque municipale pour l'année 2018. De plus, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Madame Murielle L. Lessard comme responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2018.

La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

042-02-18 Politique familiale : compte rendu.

Madame la conseillère Marie-Claude Lafond donne un compte rendu sur la réunion de la Politique familiale du 18 janvier dernier.

043-02-18 Projet de cuisine collective.

Madame la conseillère Marie-Claude Lafond nous parle d'un projet de cuisine collective qui pourrait se tenir dans la municipalité en collaboration avec la Maison de la famille de Louiseville. Elle nous reviendra avec ce projet à une séance subséquente.

AFFAIRES NOUVELLES

044-02-18 Aubin Pélissier : Soumission pour chauffage.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance de la soumission d'Aubin Pélissier pour le chauffage et climatisation de la salle Lévis St-Yves. D'autre part, le conseil ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

045-02-18 Rapport de la représentante de la Régie d'aqueduc.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous faire un rapport verbal des activités de la Régie d'Aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

046-02-18 Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h48.

| MAIRESSE | _ |
|----------------------|---|
| | |
| | |
| DIRECTEUR GÉNÉRAL ET | |
| SECRÉTAIRE-TRÉSORIER | |

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 5 février 2018.

Jean Charland, g.m.a. Directeur général & Secrétaire-trésorier